

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2019 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 16 décembre 2019 à 13h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (3)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président,
M. Michaël PETITJEAN,	Représentant l'Etat,

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.

En présence de :

Mme Elodie DEVIOVANNI,	Préfet de la Haute-Marne, Commissaire du Gouvernement,
------------------------	---

Participaient également (7)

Mme Eve MECHAIN,	DDFiP de la Haute-Marne – Directrice du pôle gestion publique,
Mme Anaïs BOVIGNY,	Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Trois administrateurs sont présents et deux excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit cinq voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

M. le Président annonce qu'exceptionnellement, il n'y aura pas d'assemblée générale pour la fin d'année 2019, d'ordinaire programmée en décembre. Elle sera reportée tout début 2020, le 10 janvier.

Cependant, beaucoup de décisions sont d'ores-et-déjà prêtes à passer dans les organes décisionnels du groupement (comité exécutif, conseil d'administration et assemblée générale) qui se tiendront à cette date : 152 décisions de financement instruites pour un total de financement de 17,2 M€.

Néanmoins, M. le Président a tenu à acter, sur l'exercice 2019, une décision importante : le groupement de gendarmerie de Chaumont.

Le rôle de la Gendarmerie est déterminant dans les territoires ruraux. Les conditions de travail sont souvent délicates. Il est important que les gendarmes et leur famille aient des conditions de vie et de travail attractives.

Le 6 décembre 2019, le conseil départemental a signé un Contrat de Promotion Immobilière (CPI) avec le groupe Eiffage concernant la construction d'un ensemble immobilier pour le groupement de gendarmerie de la Haute-Marne et la compagnie de gendarmerie de Chaumont.

L'opération globale, avec les études et l'acquisition du terrain, s'élève à 22,2 M€.

Lorsqu'il était encore Président du conseil départemental, M. le Président avait proposé l'État que le Département puisse porter cette opération importante dès 2013 et le GIP avait inscrit des possibilités de financement dans son programme d'activité avec un taux de subvention de 25%.

M. le Président note que dans la même semaine, la SEM Haute-Marne Immo-Bail a signé un autre contrat de 34,2 M€ pour la construction du bâtiment Forges 2022 de LISI. C'est l'aboutissement d'une opération initiée en 2015 et engageant tout à la fois le Département et le GIP Haute-Marne.

Si le conseil d'administration valide la participation financière du GIP au projet de gendarmerie, le bilan des engagements du groupement pour l'exercice 2019 s'élèvera à 28,6 M€ d'aide pour 353 opérations et un total d'investissement de 103 M€.

M. le Président souligne que, si l'ensemble de organes décisionnels s'étaient tenus en décembre 2019 et non en janvier 2020, le bilan d'engagement aurait été exceptionnellement intense : 46 M€ de financement (28,6 sur l'exercice 2019 et 17,2 reportés sur janvier 2020).

Décisions du conseil d'administration

7136 - CD52 - construction groupement départemental et compagnie de gendarmerie - Chaumont (19-23)

Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil départemental de la Haute Marne, une aide pour la construction du groupement départemental et de la compagnie de gendarmerie Chaumont dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 22.228.932 € TTC.

Cette aide s'élèvera à 25 %, dans la limite de 5.557.233 € au titre de l'action 19-27 "Gendarmerie".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé à 13h50, la séance est levée.

Le Commissaire du Gouvernement

Le Président

Bruno SIDO

1 8 DEC. 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2019	N°19-23
OBJET : Conseil départemental Haute-Marne - construction du groupement départemental et de la compagnie de gendarmerie Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	3
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	5
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3
N'ont pas participé au vote	0

Au nom de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), le Préfet de la Haute-Marne avait sollicité le conseil départemental afin qu'il porte la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier de construction d'un groupement de gendarmerie départementale et d'une compagnie de gendarmerie à Chaumont.

Le conseil départemental a donné son accord de principe en juin 2013 pour une opération qui devait s'échelonner entre 2014 et 2019.

La future gendarmerie de Chaumont comprendra :

- 74 logements dont quatre pour les gendarmes adjoints volontaires pour une superficie de 6.532 m²;
- des locaux de service constitués du groupe de commandement, du centre d'opération et de renseignements et d'investigations judiciaires, du groupement de commandement de la gendarmerie, de la brigade de recherche, du peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie, de l'escadron départemental de sécurité routière, de la brigade motorisée, de l'antenne sociale et des cellules d'investigations criminelles pour une superficie de 1.711 m²;
- de locaux techniques constitués de locaux communs, de magasins, d'ateliers et magasins de service général, d'un service technique des systèmes d'information et de communication, de garages et d'aires et locaux divers pour une superficie de 2.278 m²;
- d'un chenil pour une superficie de 46,50 m².

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un contrat de promotion immobilière (CPI) avec l'acquisition du terrain en août 2018 (506.320 € TTC).

Début novembre 2019, le contrat a été attribué au groupement Eiffage Immobilier Grand Est (21.600.000 € TTC) qui s'est engagé à construire le groupement et la compagnie dans un délai global de 26 mois.

Les études préalables de 122.612 € TTC € portent le projet à un total de 22.228.932 € TTC.

Le conseil départemental peut prétendre à une subvention de l'Etat pour la réalisation de l'investissement de 2.868.231 € et à des revenus annuels estimés à 986.456 €.

Le montant de l'aide attendue étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.


Il est proposé au conseil d'administration d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour la construction du groupement départemental et de la compagnie de gendarmerie Chaumont dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 22.228.932 € TTC.

Cette aide pourrait s'élever à 25 %, dans la limite de 5.557.233 € au titre de l'action 19-27 "Gendarmerie".

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 5 VOIX
DECIDE**

d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide pour la construction du groupement départemental et de la compagnie de gendarmerie Chaumont dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 22.228.932 € TTC.

Cette aide s'élèvera à 25 %, dans la limite de 5.557.233 € au titre de l'action 19-27 "Gendarmerie".

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <i>Le Commissaire du Gouvernement</i>	18 DEC. 2019 LE PRESIDENT 
18 DEC. 2019	